

Le Livre vert de la Commission européenne sur les industries culturelles et créatives – Une contribution

Le Livre vert – document très attendu – a été rendu public par la Commission européenne.

Il s'agit du premier document de la CE sur les industries culturelles et créatives. Il reconnaît officiellement l'importance économique et sociale du secteur. Il permettra très certainement de convaincre les autres services de la Commission européenne que la culture et le secteur créatif méritent une plus grande attention dans le cadre de l'Agenda 2020. Le principal objectif politique semble être d'ouvrir plus largement les fonds structurels – visant à soutenir le développement local – à l'investissement culturel. Cela doit être salué comme un grand pas en avant pour l'intégration de la culture dans l'un des principaux domaines politiques de l'UE, et souligne à juste titre l'importance de la culture comme un outil de développement local et régional.

Le document manque d'idées concrètes destinées à libérer le potentiel des industries culturelles et créatives et est timide sur les mesures que la CE pourrait mettre en œuvre pour soutenir le secteur créatif. Il appelle essentiellement à échanger des bonnes pratiques et à cartographier les opportunités en matière de compétences, de mobilité ou de mise en réseau (clustering), y compris la promotion du dialogue avec les pays tiers.

Par exemple, le document aurait pu :

- Faire référence aux programmes communautaires existants en matière de culture, d'audiovisuel (programme MEDIA) et d'éducation afin d'examiner leur pertinence pour soutenir les industries créatives. Après tout l'Union européenne consacre 6 milliards d'Euros à la culture sur la période 2007-2013. Ces programmes nécessitent un examen à la lumière des objectifs du Livre vert.
- Considérer les moyens d'encourager la pluridisciplinarité dans toutes les disciplines créatives, l'art, la science et la technologie, et explorer les moyens de soutenir la mise en œuvre transversale des objectifs créatifs à travers un éventail plus large de domaines politiques de l'UE (innovation, recherche, politique sociale, éducation et culture).
- Souligner l'importance du multilinguisme pour stimuler la créativité et la singularité en Europe.
- Considérer l'utilisation de programmes d'assistance technique avec les pays tiers pour favoriser les échanges entre les industries culturelles et créatives.
- Traiter de la mise en œuvre du traité CE en matière de concurrence et de marché intérieur concernant les questions de créativité et les exigences de la diversité.

- Examiner le potentiel d'autres programmes communautaires en matière de recherche et de compétitivité (essentiellement axés sur les TIC) pour stimuler les industries créatives.
- Appeler les Etats membres ou les institutions culturelles nationales à collaborer pour promouvoir l'Europe au niveau international comme le lieu de la créativité.

Le Livre vert se tourne trop souvent vers des mesures ou des politiques pour lesquelles la CE a peu de pouvoir ou de moyens (l'éducation et les politiques sociales ou la capacité de prêt de la BEI / du FEI), tandis que les compétences fortes en matière de commerce, de concurrence et de marché intérieur ne sont pas considérées comme des outils de promotion de la créativité. Il y a par exemple peu sur les droits de propriété intellectuelle, qui sont pourtant le principal actif des industries culturelles et créatives.

Enfin les industries culturelles et créatives n'existent pas sans la créativité et les talents; le Livre vert parle peu des mesures visant à stimuler la créativité, l'imagination et la pensée latérale en Europe. Il apparaît fondamental de considérer les individus créatifs et les entreprises des secteurs culturel et créatif comme des partenaires dans la quête de l'innovation en Europe. Les politiques de l'UE en matière d'innovation doivent reconnaître l'aspect trans-sectoriel et multidisciplinaire de la «créativité» qui mêle des éléments de «création artistique», «économiques» ainsi que d'«innovation technologique». Pour «casser les silos politiques» et changer les mentalités pour conduire l'innovation, les institutions européennes devraient également s'assurer que les différentes politiques communautaires visant à stimuler l'innovation dans le cadre de l'Agenda 2020 peuvent être utilisées effectivement pour stimuler la créativité basée sur la culture et engager des secteurs culturels et créatifs.

Cela pourrait se faire dans le cadre des programmes communautaires existants, qui devraient viser à développer la prochaine génération de polymathes¹ créatifs – talents imaginatifs et entrepreneurs, à cheval à la fois sur la technologie et les professions créatives. Il est temps de prendre le risque créatif de valoriser l'imagination, la poésie, la symbolique et l'esthétique en tant que facteurs de l'innovation.

Considérant le nombre d'initiatives politiques sur les industries culturelles et créatives dans toutes les régions européennes et les États au cours des 10 dernières années, il faut agir un peu plus.

1. Un polymathe est une personne qui a une connaissance variée et approfondie en particulier de l'art et des sciences [Copernic, Averroès, Da Vinci, Descartes].